



CC du Pays de Lapalisse (Siren : 240300491)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lapalisse
Arrondissement	Vichy
Département	Allier
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/1997
Date d'effet	20/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jacques DE CHABANNES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Boulevard de l'hôtel de ville
Numéro et libellé dans la voie	BP 63
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	03120 Lapalisse
Téléphone	04 70 99 76 29
Fax	04 70 99 33 53
Courriel	contact@cc-paysdelapalisse.fr
Site internet	www.cc-paysdelapalisse.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Assainissement non collectif

Population

Population totale regroupée	8 700
-----------------------------	-------

Densité moyenne 26,05

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
03	Andelaroche (210300042)	265
03	Barrais-Bussolles (210300174)	202
03	Bert (210300240)	253
03	Billezois (210300281)	393
03	Droiturier (210301057)	334
03	Isserpent (210301313)	542
03	Lapalisse (210301388)	3 191
03	Le Breuil (210300422)	551
03	Périgny (210302055)	458
03	Saint-Christophe (210302238)	492
03	Saint-Étienne-de-Vicq (210302303)	538
03	Saint-Pierre-Laval (210302501)	371
03	Saint-Prix (210302576)	809
03	Servilly (210302725)	301

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Maitrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines public et privé de la communauté de communes.</i>
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Compétence GEMAPI dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'Environnement.</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Service de portage des repas à domicile sur le périmètre géographique communautaire mais également hors périmètre sur demande expresse et dans le respect de la réglementation : service cohérent d'aide à la population et absence d'initiatives privées, application des règles prévues par le code des marchés publics et l'article L 5211-56 du CGCT</i>
- Action sociale <i>- Services de proximité à domicile aux personnes. - Appui et accompagnement des politiques publiques destinées à favoriser l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté. - Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire intercommunale basée à Lapalisse, ayant la possibilité d'intégrer une maison médicale de garde. - Mise en place d'un conseil communautaire des jeunes et réalisation des actions proposées par cette instance, sous réserve que la communauté de communes soit favorable et qu'elles se situent dans le champ de ses compétences.</i>

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle et de soutien aux activités commerciales de tourisme. - Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, notamment : campings municipaux 2 étoiles minimum, gîtes ruraux.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- Activités péri-scolaires

Création et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance. Organisation d'activités périscolaires et extra-scolaires, en partenariat avec le milieu éducatif et les associations: - Contrat éducatif local (CEL) - accompagnement scolaire hors du temps scolaire - mise en place d'activités de loisirs et culturelles - organisation et gestion des centres de loisirs - garderies périscolaires organisées dans le seul cadre du centre de loisirs communautaire (dans les locaux du CLSH à Lapalisse).

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Mise en place d'actions culturelles et d'animations : un calendrier annuel des manifestations sera établi en début d'année par la communauté de communes lors de la préparation des actions de la charte intercommunale. - Organisation des événements culturels à destination de l'ensemble de la population communautaire, excepté les fêtes patronales, les foires et les feux d'artifice. - Mise en place d'un conseil communautaire des jeunes et réalisation des actions proposées par cette instance, sous réserve que la communauté de communes soit favorable et qu'elles se situent dans le champ de ses compétences.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

ZAC d'intérêt communautaire (défini) : les ZAC initiées, créées et réalisées par la communauté devront répondre aux conditions d'accueil des entreprises fixées pour les zones d'activités économiques communautaires

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Aménagement rural : Participation à des structures intercommunales rassemblant des communautés d'agglomération, des communautés de communes et des communes dont l'organisation actuelle est régie par la notion de PAYS, ou par une association de territoires concrétisée par convention. Création et gestion d'une plate-forme communautaire de services publics au sein du bourg-centre de Lapalisse.

- Etudes et programmation

- Aménagement rural : Participation à des structures intercommunales rassemblant des communautés d'agglomération, des communautés de communes et des communes dont l'organisation actuelle est régie par la notion de PAYS, ou par une association de territoires concrétisée par convention. - Aide à la valorisation du patrimoine historique classé du domaine public. - Instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, en application de l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme. Les maires demeurent autorité compétente pour la délivrance des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire (défini) : elle concerne la voirie structurante communautaire ou présentant un intérêt majeur sur le plan touristique ou économique communautaire

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
 - *Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques notamment : office de tourisme communautaire, notamment : campings municipaux 2 étoiles minimum, gîtes ruraux.* - Aide à la valorisation du patrimoine historique classé du domaine public

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
Programme local de l'habitat (PLH) sur le périmètre géographique communautaire.

- Politique du logement social
Politique du logement d'intérêt communautaire (non défini)

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Amélioration du parc immobilier bâti
Amélioration du parc immobilier bâti public pour les seuls programmes nouveaux menés par la communauté de communes et sans intervention aucune sur le parc immobilier existant qui reste sous la responsabilité de chaque commune membre.

Infrastructures

- Eclairage public
Maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines public et privé de la Communauté de communes.

Autres

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public
Création et gestion de la Maison de services au public du Pays de Lapalisse et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Autres
 - *Mise en place d'un conseil communautaire des jeunes et réalisation des actions proposées par cette instance, sous réserve que la communauté de communes y soit favorable et qu'elles se situent dans le champ de ses compétences.* - *La communauté de communes, dans la limite de ses compétences, pourra exercer pour le compte d'une commune membre ou non membre des études, missions ou gestions de services qui feront l'objet de facturation spécifique, sous réserve du respect de la concurrence des entreprises.* - *Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire intercommunale basée à Lapalisse, ayant la possibilité d'intégrer une maison médicale de garde.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
03	SI de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Sud Allier (250300050)	SM fermé	101 298
03	Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE03) (250300233)	SM fermé	350 927
63	SM pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne (200041036)	SM ouvert	642 050

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)